

BELGIQUE – Distance et contamination en champs

Par Inf'OGM

Publié le 07/02/2002

Souhaitant renforcer la sécurité environnementale dans le domaine de la recherche, le conseil de biosécurité a proposé le 7 février 2002 un certain nombre de mesures pour réduire au maximum le risque de dissémination ou de pollinisation croisée. Il a ainsi décidé de porter à 1000 m (au lieu de 400 m) la distance minimale devant séparer un champ de colza transgénique d'un autre qui ne l'est pas. La post-évaluation effectuée sur les champs - après récolte -devrait être renforcée. Après essais, les firmes devront aussi s'assurer de la destruction complète des repousses dans cette zone durant deux ans pour le colza et trois ans pour les betteraves et les chicorées. Rappelons qu'un document réalisé par l'INA Paris Grignon en avril 2001 explique que les repousses "apparaissent après une ou plusieurs années, en particulier pour le colza dont les graines restent viables pendant 15 ans". Et une autre étude de l'INRA a montré qu'après au moins 5 années de non-culture de certaines variétés, on trouve encore des traces de ces variétés à hauteur de 20% en bordure de route.

>

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/belgique-distance-et-contamination-en-champs/